

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

## Une goutte de sagesse dans l'eau du territoire



*Des contraintes, mais aussi et surtout un cadre pour mieux gérer l'eau sur un territoire. Les SAGE sont pleins de sagesse. Explications.*

Ils sont apparus dans le sillage de la loi sur l'eau de 1992, mais leur portée a été singulièrement augmentée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) de 2006, notamment sur le plan juridique. L'idée était de confier la gestion des grands bassins hydrographiques à ceux qui en sont les plus proches dans le cadre des SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et, à l'échelle de chaque bassin versant, des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). "Le SAGE est un document réglementaire issu de la réflexion des élus et des usagers pour la gestion des eaux et des milieux humides sur un territoire, dans toutes leurs dimensions : assainissement, eau potable, zones humides, biodiversité, activités touristiques, inondations... L'objectif est de préserver au mieux afin de pérenniser les usages", résume Cécile Fourmarier, animatrice du SAGE Estuaire de la Loire.

### Plus facilitateur que contrainte

Dès l'origine, la responsabilité de chaque SAGE a été confiée à la Commission locale de l'eau (CLE) : une instance représentative composée d'élus, d'usagers et de services de l'État. Elle forme à l'échelle du territoire une sorte de parlement de l'eau chargé de prendre toutes les décisions ou de donner les avis qui la concernent. "La CLE s'approprie le territoire et dégage les problématiques importantes, reprend Cécile Fourmarier. Elle définit ce que l'on souhaite léguer à nos enfants en termes de zones humides, de qualité de vie... Elle fixe les règles que l'on va se donner pour atteindre ce but, en améliorant les points forts et en limitant les points faibles. C'est une vraie plus-value pour le territoire." De fait, d'aucuns peuvent sans doute prendre le SAGE pour une contrainte supplémentaire qui complique tout. Cécile Fourmarier réfute l'idée : "Au contraire, c'est un outil d'aménagement qui facilite le travail des élus. Il donne une ligne directrice qui va permettre d'éviter les allers et retours avec les services de l'État. Et, surtout, ce n'est pas une loi. Cela laisse une certaine marge pour faire bouger le curseur selon le contexte du projet. Il apporte aussi un niveau de connaissance et de conseil très important. Sur la plupart des sujets, les règles et les contraintes légales sont très touffues. Le SAGE apprend aux élus à vivre avec. Il donne d'autres clés de lecture : au-delà de la philosophie, il aide à comprendre l'eau et ses enjeux." En accompagnant les démarches des

collectivités liées à la mise en place de la trame verte et bleue, il joue par exemple pleinement ce rôle et donne de la force aux projets.

## **Les territoires dans l'action**

Officiellement en place depuis septembre 2009 au terme d'un long processus préparatoire, le SAGE Estuaire de la Loire a déjà obtenu de nombreux résultats. "Les particuliers ne le voient pas forcément, mais les élus et tous ceux qui travaillent sur l'aménagement le comprennent. Le SAGE a permis de prendre conscience des enjeux, de les structurer et surtout de lancer des travaux. Le tour de force ici a été de mettre en place un grand nombre de contrats d'entretien et de mener ces travaux en concertation à l'échelle de sous-bassins." Dès le départ, le SAGE Estuaire de la Loire a en effet innové sur le plan de la gouvernance en installant un réseau de structures référentes dans chacun des neuf sous-bassins de son territoire : des structures existantes dans la plupart des cas mais aussi certaines créées spécialement. Cela a permis de laisser au SAGE le rôle du chef d'orchestre et de confier la maîtrise d'ouvrage au plus près du terrain "La coordination se fait via la cellule Aster (Animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques). Les territoires restent maîtres de leurs actions mais disposent de notre appui. Ce n'est pas à nous de décider s'il faut mener ici où là une étude inondations, mais notre rôle est de donner la feuille de route une fois que les élus ont pris leur décision", souligne l'animatrice. Ainsi, le SAGE a par exemple mené des réflexions en matière de qualité de l'eau potable, amélioré la connaissance des zones humides et des cours d'eau en incitant les communes à réaliser des inventaires autour d'un cahier des charges commun, édité un guide pour la gestion des eaux pluviales... "Au final, ça touche tout le monde mais cela ne se voit pas", sourit Cécile Fourmarier.

## **L'avis des élus**

Sur un plan pratique, le SAGE Estuaire de la Loire se compose, outre l'animatrice, Cécile Fourmarier, d'un chargé de suivi et d'évaluation des politiques, Stéphane Renou, et d'une responsable de la communication, Rose-Marie Jimenez. "La cellule d'animation est à la disposition des collectivités. Elles nous interrogent sur la réglementation, demandent des clés de lecture. Les questions sont le plus souvent d'ordre technique : comment peut-on aménager avec le SAGE ? Nous leur fournissons une boîte à outils et elles décident. Ensuite, éventuellement, on fait des allers et retours pour peaufiner le projet, en lien avec le bureau d'études s'il y en a un." Administré depuis l'origine par le GIP Loire Estuaire, le SAGE est entré dans une phase de réflexion sur son portage qui doit aboutir début 2015. "L'objectif est de trouver la structure la mieux adaptée pour assurer les missions du SAGE et répondre aux attentes des élus." Cette démarche doit aboutir au printemps 2015... Il sera alors temps de se pencher sur une autre échéance importante, puisque le SAGE Estuaire de la Loire, alors âgé de six ans, entrera en phase de révision. Tout comme pour l'étude portage, les élus du territoire seront alors consultés pour exprimer leurs attentes et apporter leur pierre à la définition des futurs enjeux du SAGE...

Guillaume Panhelleux, technicien au Syndicat du bassin versant du Brivet

## **“Le SAGE nous a montré qu’il fallait travailler à l’échelle du bassin versant”**



*Le Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB) a été constitué en 2011, principalement pour répondre aux prescriptions du SAGE Estuaire de la Loire sur le sous-bassin. Guillaume Panhelleux explique comment et dresse un premier bilan.*

### ***Comment est né le SBVB ?***

À l’origine, il y avait des syndicats de propriétaires dans le marais : le Syndicat du marais de Donges, le Syndicat des marais du Haut-Brivet et le Syndicat de Grande Brière mottière. Ils étaient principalement composés d’agriculteurs qui cotisaient pour l’entretien des canaux et des ouvrages. Ils ont fonctionné pendant plusieurs années avant d’être dissous dans les années 90 pour créer une collectivité : le Syndicat mixte d’aménagement hydraulique du bassin versant du Brivet (SMAHBB). L’idée était de donner de la cohérence aux interventions sur le territoire et de faciliter leur financement. L’équipe ne comptait alors qu’un éclusier. Le SMAHBB intervenait comme maître d’œuvre mais les travaux étaient menés sous l’égide des services de l’État.

### ***Pourquoi le SAGE a-t-il été à l’origine de l’évolution de cette structure ?***

La mise en place du SAGE a fait émerger un besoin de cohérence pour l’eau sur le territoire. Le syndicat intervenait alors sur le marais mais pas en amont. Édouard Dehillerin, l’animateur de l’époque, avait insisté sur le fait qu’il fallait travailler à l’échelle du bassin versant et, au-delà de l’hydraulique, élargir les compétences aux milieux et à la qualité des eaux. Un premier

contrat territorial milieu aquatique (CTMA) était alors en train d'émerger. Le SMAHBB l'a piloté au départ mais a vite compris qu'il avait un problème de compétence pour travailler sur les cours d'eau ou sur les espèces envahissantes.

### ***Comment le SAGE a-t-il accompagné la naissance du SBVB ?***

Le SAGE souhaitait disposer d'une structure référente sur le sous-bassin. Or, si le SMAHBB existait, il ne collait pas aux missions. De plus, le syndicat n'était ni compétent ni reconnu sur les enjeux annoncés par le SAGE. Nous avons donc eu beaucoup de réunions et de discussions techniques avec l'animateur pour définir les compétences, le périmètre, les adhérents possibles, le financement... Il a aussi expliqué aux élus ce qu'était un SAGE, ce qu'était un bassin versant et son importance, et quels étaient les enjeux locaux. Il a enfin montré que le programme d'actions était ambitieux et que les capacités financières de la future structure devaient être définies en cohérence. Les discussions se sont bien passées. Techniquement, cela n'était pas très compliqué mais il a fallu du temps pour faire émerger la structure : la démarche administrative a été longue, notamment parce que la vingtaine de collectivités concernées devaient approuver leur adhésion. Le SBVB est donc né officiellement en 2011.

### ***Comment fonctionne le SBVB aujourd'hui ?***

Nous sommes une équipe de quatre techniciens : un technicien ouvrages, un technicien marais, un technicien milieux aquatiques et moi, responsable technique, qui joue le rôle d'animateur. L'administratif est assuré par la mairie de Pont-Château. Le SBVB regroupe aujourd'hui 23 communes, plus la Communauté de communes Loire et Sillon, et la Commission syndicale de la Grande Brière mottière.

### ***Quelles actions a-t-il menées depuis sa création ?***

Nous avons surtout animé le CTMA qui est d'ailleurs toujours en cours. Nous commençons à réfléchir à ce qui se passera après. Peut-être faudra-t-il aller au-delà des milieux aquatiques avec une approche plus transversale. Nous avons aussi mené quelques actions ponctuelles. Sur la qualité des eaux, nous avons instauré un suivi pesticides afin de montrer aux communes l'impact de leur plan de désherbage. Nous avons aussi lancé une sensibilisation auprès des particuliers sur les phytosanitaires en créant avec le Parc naturel régional de Brière et l'association Loire océane Environnement une charte des habitants. Nous animons également le contrat régional de bassin versant (CRBV). Nous sommes sur le deuxième contrat, et nous jouons le rôle de structure chef de file en faisant le lien entre les associations et les collectivités pour le financement.

### ***Trois ans après la mise en place du SBVB, quel bilan tirez-vous ?***

Je constate d'abord une évolution dans l'implication des élus. Nous les avons associés à la démarche et ils montrent un réel intérêt désormais sur ces problématiques. Vis-à-vis du grand public, nous voyons aussi que nous sommes de plus en plus sollicités pour de l'information, pour expliquer ce que l'on fait, ce qu'est le bassin versant, sur le SAGE... On sent que cela rentre, c'est intéressant. Avant, on ne pensait pas à nous, ce n'est plus le cas...

## Trois projets en cours



Au cœur de nombreux enjeux – économiques, environnementaux, industriels... – l'estuaire de la Loire pourrait bien voir, dans les mois à venir, de nombreux projets voir le jour. Mi-avril, c'était au Conseil général de Loire-Atlantique d'ouvrir le bal. Le Conservatoire du littoral lui a en effet confié la gestion de 2 600 ha d'espaces naturels – auxquels seront bientôt ajoutés 1 400 ha supplémentaires – situés sur la rive nord de l'estuaire de la Loire. Mais la Région des Pays de la Loire n'est pas en reste. Son projet de parc naturel, englobant une quarantaine de communes situées sur les rives nord et sud du fleuve, avance en effet à grands pas : l'étude de faisabilité a d'ores et déjà été lancée. L'État, quant à lui, privilégie l'idée d'une réserve nationale.

19 juin 2014

Portage

## Un dossier à suivre

C'est l'un des grands enjeux du SAGE Estuaire de la Loire pour les prochains mois : définir sa future structure porteuse et préciser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires. Afin de réussir à franchir cette étape clé dans les meilleures conditions, le SAGE a confié aux cabinets SCE et Sémaphores une étude qui doit à la fois dresser un état des lieux de l'organisation des différents acteurs de l'eau sur le territoire, établir les scénarios de structuration possibles et déboucher sur la formalisation du scénario retenu. Afin de permettre à toutes les personnes intéressées de suivre l'évolution de ce dossier, le SAGE a mis en place sur son site une page spéciale portage. Disponible dans la rubrique Le SAGE ou directement depuis la page d'accueil, elle regroupe un ensemble de ressources documentaires ainsi que toutes les actualités sur le sujet.

Marais de Mazerolles

## Restauration rime avec concertation



“Les travaux portent sur la restauration de 2,5 km de lit mineur sur le secteur de Mazerolles et sur huit ouvrages afin d’ouvrir 15 kilomètres de cours d’eau à la circulation piscicole”, explique Arnaud Mével, technicien rivière au service eau et milieux aquatiques de la Communauté de communes Erdre et Gesvres (CEEG). Ces travaux qui s’ajoutent à ceux réalisés l’an passé – restauration de 2,9 km de lit mineur et ouverture de 8 km de ruisseaux – concernent essentiellement des parcelles privées. Pour l’occasion, la CCEG s’est donc substituée aux propriétaires. “L’idée est de redonner un aspect plus naturel aux cours d’eau mais aussi de restaurer leur capacité tampon et de ralentir les débits”, poursuit le technicien. Différentes techniques sont utilisées, dont le rechargement des lits mineurs avec des graviers et le reprofilage des berges pour adoucir leur pente... “Ce ne sont pas les travaux les plus simples à faire accepter aux riverains et aux exploitants car les cours d’eau vont retrouver leur capacité à déborder. Cela peut donc impacter le côté cultivable des parcelles”, indique Arnaud Mével. Ces travaux ont ainsi été présentés une première fois au sein des conseils municipaux des communes concernées où des relais locaux d’information – généralement un élu et un exploitant – ont été désignés. Une autre réunion a ensuite été organisée à l’intention des riverains et exploitants. “Nous souhaitons associer les habitants pour mieux les sensibiliser à la qualité de l’eau : s’ils n’adhèrent pas au projet, nous ne réalisons pas les travaux. À l’issue de cette réunion, on leur propose de signer une convention qui encadre les droits et les

devoirs de chacun.” En général, une moitié la signe à l’issue de la réunion, et l’autre demande un rendez-vous sur le terrain avant, le plus souvent, de s’y rallier à son tour.

19 juin 2014